



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 12 juillet 2022

« UN ARBRE, UN HABITANT EN ISERE » : REPONDEZ A L'APPEL A PROJETS !

Après l'expérience réussie de « Un arbre, un agent » qui a consisté en 2020 et 2021 à planter 5000 arbres sur des sites départementaux ou communaux, le Département de l'Isère s'est engagé dans le projet « Un arbre, un habitant », soit plus d'un million d'arbres à planter d'ici 2028.

Ce programme aura de multiples bénéfices pour le territoire isérois : lutte contre l'érosion des sols, prévention du risque d'incendie, ombre pour les élevages, îlots de fraîcheur en ville et en centre-bourg, diversification de la biodiversité, stockage carbone, adaptation des forêts au changement climatique, etc.

Doté d'un budget total de 14 millions d'euros, le programme « Un arbre, un habitant en Isère » se déclinera selon quatre axes :

- forestier à destination des forêts publiques et privées, avec un objectif d'un million d'arbres ;
- agricole à destination des agriculteurs, avec un objectif de 50 000 plants principalement dans les haies ;
- cadre de vie à destination des collectivités, pour encourager les plans de végétalisation et îlots de fraîcheur ;
- patrimoine départemental visant des plantations dans les cours des collèges, les parcs des musées départementaux, etc.

Concrètement sur l'axe forestier, le Département soutiendra financièrement les propriétaires forestiers publics et privés à hauteur de 80 % pour leurs projets de plantations (hors primo-boisements et coupes rases sur peuplements non-sinistrés), d'enrichissement et d'accompagnement de la régénération naturelle. Il rend également éligibles des travaux connexes aux interventions précitées, ayant pour objectif d'améliorer les capacités d'accueil de la faune sauvage par le milieu forestier, et donc de favoriser un retour à l'équilibre sylvo-cynégétique.

Soucieux d'inscrire ce projet dans la préservation de l'environnement, pour en bénéficier, il est demandé aux propriétaires de présenter des garanties en matière de gestion durable de la forêt ou d'être engagé dans une certification PEFC ou équivalent, de conserver des arbres morts au-delà de 2 ha de travaux, de diversifier les essences et de respecter le matériel de reproduction forestière, de protéger les plants contre la faune sauvage et de suivre les travaux réalisés. Les porteurs de projet seront accompagnés par l'association des Communes forestières, l'Office national des forêts (ONF) et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) afin de faciliter leurs demandes de subventions.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Planter un arbre par habitant en Isère est inédit. Au travers de ce plan, nous voulons à la fois participer, à notre échelle, à lutter contre les changements climatiques et impulser une dynamique collective pour verdir le territoire et préserver la qualité de vie des Isérois. C'est un investissement de long terme pour notre environnement, notre santé et notre économie », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Alors tous à vos plantations, pour un premier appel à projets ouvert du 1er juillet au 30 septembre 2022 !

Pour plus d'informations : 04 76 00 34 24 – axelle.riaille@isere.fr - <https://www.isere.fr/agriculture-foret-bois>